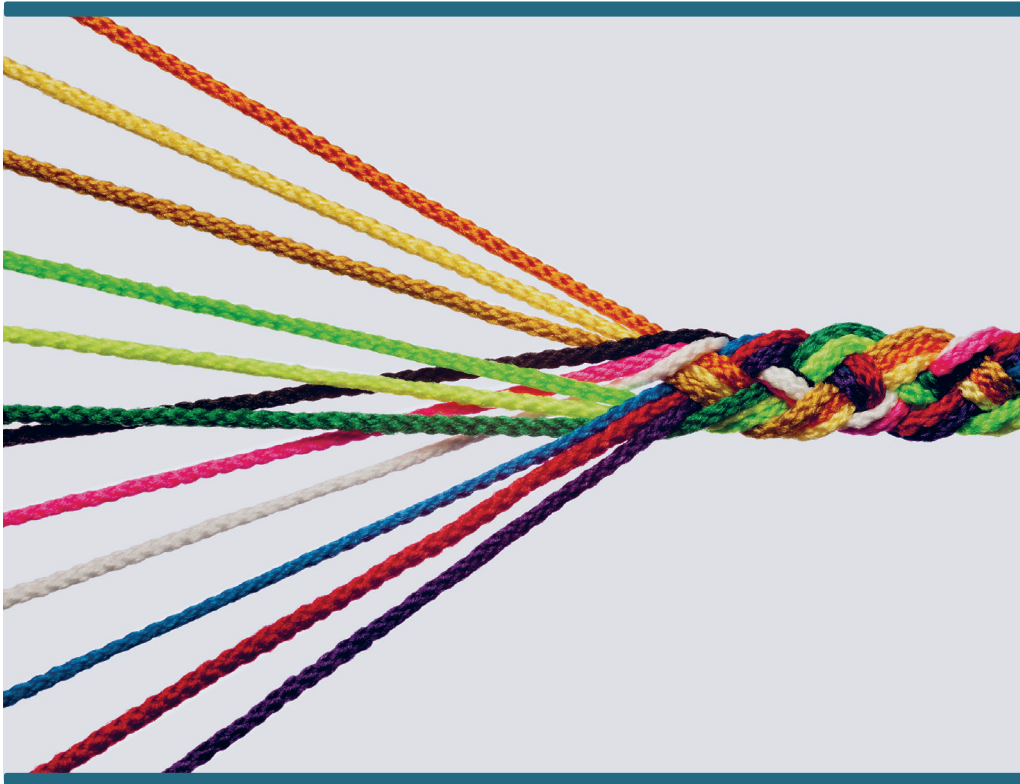




Haute école
spécialisée bernoise



Politique de diversité de la Haute école spécialisée bernoise BFH

La Haute école spécialisée bernoise BFH s'engage à promouvoir et valoriser la diversité et entend utiliser le potentiel de son personnel et de ses étudiant-e-s. Nous privilégions une approche réfléchie et respectueuse des différences et des points communs. La BFH protège les personnes qui y travaillent et y étudient de toute discrimination¹⁾ et vise l'égalité des chances. Cette politique de diversité formule nos principes éthiques en ce domaine. Elle complète le «Diversity-Konzept BFH» du 24.01.2019.

Politique de diversité de la Haute école spécialisée bernoise BFH



Nous favorisons la diversité et mettons à profit le potentiel qu'elle recèle

La BFH fournit l'appui nécessaire pour que les personnes y travaillant et y étudiant puissent découvrir, cultiver et développer leurs qualités, talents et aptitudes. Nous considérons la diversité comme une ressource centrale pour une institution et une société misant sur la durabilité et nous apprécions la diversité de perspectives apportée par les équipes interdisciplinaires. Nous entretenons une culture d'ouverture envers les différentes positions dans la société, la politique et la science.

Nous créons des conditions-cadres inclusives et tenant compte des situations individuelles

La BFH crée un environnement d'enseignement, d'apprentissage et de travail qui soit sensible à la diversité et sans barrières, qui permette l'égalité des chances, la participation et le développement de chacun-e. Nous savons reconnaître et estimer les différentes situations et aptitudes de tous les employé-e-s et étudiant-e-s. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de créer des conditions-cadres inclusives et des possibilités multiples d'accéder à la haute école.

Les personnes appartenant à la BFH entretiennent des relations de respect mutuel

La BFH favorise la discussion des valeurs sociétales. Nous encourageons nos employé-e-s et nos étudiant-e-s à envisager et à exprimer des points de vue différents, de même qu'à mener leurs activités dans un climat de respect, d'estime et d'interaction constructive. Un élément central de la culture BFH est le dialogue basé sur le respect mutuel.

Nous considérons la non-discrimination comme la condition nécessaire de la diversité

Toutes les personnes qui étudient ou travaillent à la BFH peuvent s'y épanouir dans un environnement dépourvu de préjugés et non discriminatoire. Nous veillons à la transparence des structures et des processus et nous cultivons une approche impartiale de la diversité. La communication s'accomplit de façon valorisante et inclusive, tant à l'interne que vis-à-vis de l'extérieur.

Nous voyons la diversité comme partie prenante au sein de la BFH et dans son champ d'activité

Dans le contexte des changements survenant dans la société, nous assumons notre responsabilité sociale en tant que haute école et veillons à ce que chacun-e ait puisse avoir part à l'enseignement supérieur et aux activités de recherche et développement. Nous avons pour objectif que dans chaque filière, domaine et division des mesures concrètes en vue de l'égalité des chances soient élaborées et mises en œuvre.

La BFH intègre la promotion de la diversité dans ses instruments de conduite et ses processus

Nous considérons que les personnes dirigeantes jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de l'égalité des chances et de la diversité. En tant que questions transversales, l'égalité des chances et la diversité nécessitent des objectifs appropriés et les mesures correspondantes dans tous les domaines d'activité (enseignement, formation continue, recherche appliquée et développement, prestations de services et fonctionnement institutionnel). La constitution des organes BFH et la conception des processus prennent en compte les critères de diversité.

La politique de diversité est mise en œuvre au moyen d'un plan d'action

En tant qu'organisation apprenante, la BFH promeut une approche et une gestion compétente de la diversité. Tout le monde dans la haute école est invité à appliquer cette politique de diversité en tant que partie intégrante de la culture institutionnelle. Elle est complétée par un plan d'action définissant les objectifs et les mesures concernant l'égalité des chances et la diversité.

Approuvée par la Direction de la haute école le 16 juin 2020.

1) En référence à l'article 8, alinéa 2 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse : Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.